

Procès-verbal approuvé

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES DÉCOUVREURS, tenue le mardi 25 octobre 2022, à 13 h, au Centre d'éducation des adultes du Phénix situé au 1088, route de L'Église, Québec et à laquelle il y a eu quorum.

Sont présents :

BOUCHER, Stéphanie	représentante du personnel enseignant
BUI, Cassandra	représentante des groupes communautaires
BUSSIÈRES, Mylène	représentante des groupes communautaires
LOUVET, Denise	représentante d'élèves
MASSARO, Adeline	représentante du personnel professionnel
RICHARD, Andrée-Anne	représentante du personnel enseignant
VACHON, Sylvie	représentante du personnel de soutien

Est également présent :

Joël Garneau,
directeur

Sont absents :

Steve Ouellet,
représentant du personnel enseignant et
Amélie Fauchon,
représentante du personnel enseignant

Sont invitées :

Véronique Desgagnés,
directrice adjointe,
Jocelyne Boivin, directrice adjointe et Lucie Guenette, gestionnaire d'établissement

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Joël Garneau propose à tous les membres de se présenter brièvement afin d'ouvrir la rencontre. À la suite de ce tour de table, il ouvre l'assemblée à 13 h 27.

C.E.-90-22-23-438 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, monsieur Garneau propose deux ajouts et un report de décision. Le point *Parole aux élèves* est ajouté au volet Information et le point *Changement de nom du Centre* est ajouté au volet Décision. Pour le point 15.6 qui vise l'adoption du *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*, monsieur Garneau propose un report en décembre étant donné l'absence de l'invitée qui devait en faire le dépôt. À la suite de ces modifications, madame Sylvie Vachon propose l'adoption de l'ordre du jour du 25 octobre et celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2022;
4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2022;
5. Intervention du public;
6. Rappel sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (Loi 180);
7. Rappel des règles de régie interne du conseil d'établissement;
8. Rappel des règles de délibérations du conseil d'établissement;
9. Adoption des règles d'élection du président du conseil d'établissement;
10. Nomination des représentants des groupes communautaires ou socioéconomiques;
11. Nomination des membres représentant le personnel et des membres représentant les élèves du Centre;
12. Élection du président et vice-président, élection du trésorier et nomination de la secrétaire du conseil d'établissement;
13. Formulaire de renseignements nominatifs et dénonciation d'intérêt, s'il y a lieu (art. 70);
14. **Volet information :**
 Direction de l'établissement :
 - Information de la direction
 - Lettre de remerciements – Laura Lémerveil
 - Calendriers scolaires 2023-2024 et 2024-2025
 - État financier du budget 2021-2022
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023 à 2026
 - Formation obligatoire des nouveaux membres du conseil d'établissement
 - Projet éducatif 2022-2023
15. **Volet décision :**
 - 15.1 Calendrier des séances (adoption)
 - 15.2 Utilisation des locaux (approbation)
 - 15.3 Activités éducatives (approbation)
 - 15.4 Liste des manuels et matériel didactique (approbation)
 - 15.5 Programme des services complémentaires et particuliers 2022-2023 (approbation)
 - Offre de service à l'éducation des adultes
 - Offre de service en formation Grand public, IS et FGBE
 - Programme d'accompagnement des élèves
 - 15.6 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (adoption)
 - 15.7 Rapport financier du conseil d'établissement 2021-2022 (adoption)
 - 15.8 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023 (adoption)
 - 15.9 Budget prévisionnel du Centre 2022-2023 (adoption)
 - 15.10 Rapport annuel de la direction 2021-2022 (adoption)
16. Autres sujets ou questions et demandes des membres;
17. Levée de l'assemblée.

C.E.-90-22-23-439 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2022

Madame Stéphanie Boucher propose l'adoption du procès-verbal du 7 juin 2022; celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2022

Monsieur Garneau revient sur le point 7.1 de la rencontre précédente qui portait sur les normes et modalités d'évaluation. Les membres souhaitaient qu'une modification soit faite au libellé du titre de l'annexe 2 *Demande de dérogation pour une 2^e reprise de l'examen de sanction* étant donné que ce titre ne correspondait pas à la nature du formulaire. Après révision, le titre de l'annexe est *Demande de reprise d'un cours réussi en formation générale des adultes*.

5. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucun public. Monsieur Joël Garneau précise que toute l'information en regard du conseil d'établissement se trouve sur le site Internet du Centre.

C.E.-90-22-23-440 6. RAPPEL SUR LES FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LOI 180)

Monsieur Joël Garneau résume le document portant sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement qui fut acheminé par courriel lors de la convocation. Monsieur Garneau profite de l'occasion pour faire la distinction des termes Adopter et Approuver. Il est proposé par Stéphanie Boucher, et résolu à l'unanimité, d'accepter les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement telles que présentées.

C.E.-90-22-23-441 7. RAPPEL DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Ayant pris connaissance individuellement des règles de régie interne, monsieur Garneau tient à préciser les rôles de la présidence ainsi que celui de la vice-présidence. Il est proposé par madame Adeline Massaro, et résolu à l'unanimité, que le conseil d'établissement adopte les règles de régie interne pour l'année 2022-2023.

C.E.-90-22-23-442 8. RAPPEL DES RÈGLES DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le document ayant été transmis électroniquement lors de la convocation à ladite rencontre, il est proposé par madame Stéphanie Boucher, et résolu à l'unanimité, d'adopter les règles de délibérations telles que présentées pour l'année scolaire 2022-2023.

C.E.-90-22-23-443 9. ADOPTION DES RÈGLES D'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Joël Garneau, directeur, fait la lecture du document en titre et en explique le contenu. Considérant l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique concernant les règles d'élection du conseil d'établissement, il est proposé par monsieur Steve Ouellet, et résolu à l'unanimité, que le conseil d'établissement adopte les règles d'élection telles que présentées pour l'année scolaire 2022-2023.

10. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DES GROUPES COMMUNAUTAIRES OU SOCIOÉCONOMIQUES

Monsieur Joël Garneau demande à Cassandra Bui et à Mylène Bussièrès de se présenter à titre de représentantes des groupes communautaires ou socioéconomiques et d'expliquer leur mandat au sein de leur organisme respectif. Ces deux candidates représentant les groupes communautaires sont nommées et acceptées à l'unanimité par les membres du conseil.

11. NOMINATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LE PERSONNEL ET MEMBRES REPRÉSENTANT LES ÉLÈVES DU CENTRE

Les membres représentant le personnel du Centre sont :

Pour le personnel enseignant :
Stéphanie Boucher, Steve Ouellet et Amélie Fauchon.
Quant à Andrée-Anne Richard, c'est une première année de mandat.

Pour le personnel de soutien : Sylvie Vachon prend la relève du mandat laissé vacant par le départ de Suzie Bois.

Pour le personnel professionnel : Adeline Massaro prend la relève du mandat laissé vacant par le départ de Chantal Langlois.

La représentante d'élèves : Denise Louvet

12. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT, DU TRÉSORIER ET NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ART. 26 ET 28)

Il est accepté à l'unanimité que monsieur Joël Garneau soit le président d'élection. Afin d'élire les membres siégeant au poste de présidence et vice-présidence, un sondage créé avec l'application Forms est envoyé aux membres en temps réel. Madame Cassandra Bui, élue à la majorité des votes, agira à titre de présidente du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

Madame Mylène Bussièrès agira à titre de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

Madame Sylvie Vachon propose que madame Lucie Guenette agisse à titre de trésorière et que madame Nathalie Roy agisse à titre de secrétaire pour l'année scolaire 2022-2023. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

13. FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS ET DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS, S'IL Y A LIEU (ART. 70)

Monsieur Joël Garneau explique le formulaire en titre afin que les membres puissent le remplir durant la rencontre.

14. VOLET INFORMATION

Direction de l'établissement :

• **Information de la direction**

Monsieur Joël Garneau fait le portrait de la clientèle à ce jour; 1 083 élèves fréquentent notre Centre.

Aussi, il explique l'organisation scolaire actuelle, nous informe sur les équivalents temps plein (ETP) et nous transmet des informations en lien avec le service aux entreprises qui accueillera d'ailleurs une nouvelle agente de développement dès le 7 novembre. Sont également présentés les mesures et projets, le bilan des réalisations du SARCA et différents suivis du quotidien. Madame Véronique Desgagnés, quant à elle, nous mentionne que la Classe ressource du secteur jeunes est à pleine capacité et que les écoles secondaires continuent d'y recommander des élèves. La direction est donc en pourparlers avec les Services éducatifs. Des ressources doivent également être ajoutées pour le secteur FMSS.

- ***Lettre de remerciements – Laura Lémerville***

Monsieur Joël Garneau tient à partager les remerciements reçus de la directrice du développement de Laura Lémerville pour la collaboration, la solidarité et l'aide financière engagées par le Centre Le Phénix durant l'année 2021-2022.

- ***Calendriers scolaires 2023-2024 et 2024-2025***

Monsieur Joël Garneau mentionne que les calendriers des deux prochaines années ont été présentés et acceptés par le Comité de participation du Centre. Notons deux changements importants : début de l'année une semaine plus tard en août et une fin d'année scolaire à la dernière semaine de juin. Ces changements furent bien accueillis par tous et permettront aux élèves et au personnel de profiter au maximum d'un repos estival bien mérité.

- ***État financier du budget 2021-2022***

Madame Lucie Guenette explique le budget d'opération du Centre pour l'année 2021-2022. Elle souligne qu'un surplus de 244 000 \$ a été enregistré.

- ***Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023 à 2026***

Monsieur Joël Garneau présente un tableau en provenance de la Direction générale concernant la capacité d'accueil du Centre. Présentement, 450 places assises ont été déterminées. Cependant, la forte fréquentation scolaire que nous vivons présentement nous obligera à faire des ajustements.

- ***Formation obligatoire des nouveaux membres du conseil d'établissement***

Monsieur Joël Garneau explique que tous les nouveaux membres du conseil d'établissement doivent visualiser la formation obligatoire, élaborée par le ministère de l'Éducation, afin d'exercer pleinement leur rôle au sein du conseil d'établissement.

- ***Projet éducatif 2022-2023***

Le comité CERE, auquel participent madame Véronique Desgagnés, directrice adjointe et Mélanie Paquette, enseignante du Centre Le Phénix, travaille actuellement à renouveler les visions et valeurs du projet éducatif du Centre de services scolaire des Découvreurs. Le nouveau projet éducatif devrait être déposé officiellement en décembre 2023.

15. VOLET DÉCISION

C.E.-90-22-23-444

15.1 Calendrier des séances (adoption)

Il est proposé par madame Stéphanie Boucher et adopté à l'unanimité les dates suivantes :

13 décembre 2022, 14 février 2023,
25 avril 2023 et 6 juin 2023.

C.E.-90-22-23-445

15.2 Utilisation des locaux (approbation)

Le Centre de services et la Ville de Québec ont conclu une entente de location, sans frais, afin que le corps de cadet 2600 De Rochebelle puisse utiliser le gymnase et trois locaux de classe à raison de deux soirs semaine. Une autre entente entre le Centre Le Phénix et Motivaction jeunesse a été conclue pour utiliser le gymnase à raison d'un soir semaine pour des activités parascolaires. Il est proposé par madame Sylvie Vachon que le conseil d'établissement approuve les prêts de locaux du Centre pour l'année scolaire 2022-2023.

C.E.-90-22-23-446

15.3 Activités éducatives (approbation)

Monsieur Joël Garneau mentionne quelques activités éducatives qui auront lieu au courant de l'année, mais celles-ci ne concluent pas notre liste de choix d'activités pour 2022-2023. Il est proposé par madame Sylvie Vachon et approuvé unanimement, le choix des activités éducatives pour l'année scolaire 2022-2023.

C.E.-90-22-23-447

15.4 Liste des manuels scolaires et matériel didactique (approbation)

Madame Adeline Massaro présente la liste de prix des volumes pour la formation générale adulte et la formation à distance. Les membres demandent s'il y a eu des modifications depuis l'an passé. Madame Massaro fait donc un survol des domaines d'enseignement. Il est proposé par Mylène Bussièrès et résolu à l'unanimité que le conseil d'établissement approuve la liste du choix des manuels scolaires et matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023, telle que proposée par le directeur du Centre.

C.E.-90-22-23-448

15.5 Programme des services complémentaires et particuliers 2022-2023 (approbation)

Considérant l'article 88 de la Loi sur l'instruction publique; selon lequel, sur proposition du directeur du Centre, le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers et d'éducation populaire visés par le régime pédagogique et déterminés par le Centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par ce dernier; il est proposé par madame Andrée-Anne Richard et résolu à l'unanimité que le conseil d'établissement approuve les points suivants tels que présentés pour 2022-2023 :

- *Offre de service à l'éducation des adultes*

Monsieur Joël Garneau précise que la formation à distance accueille présentement 249 clients de la troisième à la cinquième secondaire. Adeline Massaro apporte également des précisions concernant les modifications aux cours d'éducation physique.

- *Offre de service en formation Grand public*

Monsieur Joël Garneau mentionne que le seul cours ayant débuté à l'automne est celui d'initiation à la tablette IPAD.

- *Offre de service en Intégration sociale*

Monsieur Joël Garneau annonce que le MEQ veut baliser les cours en résidence et que plusieurs changements sont à venir quant au contenu des cours offerts.

- *Offre de service en formation en entreprise*

Pour ce qui est de la FGBE, 1 183 heures de formation dans différentes entreprises de la région seront données d'ici le 31 mars 2023.

- *Programme d'accompagnement des élèves*

Madame Véronique Desgagnés mentionne que depuis les deux dernières années, l'équipe travaille à la restructuration du service afin de bonifier l'accompagnement auprès de l'élève.

C.E.-90-22-23-449

15.6 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (adoption)

Madame Desgagnés propose aux membres de lire le document afin de procéder à son adoption lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement étant donné l'absence de Marie Josée Picher, psychoéducatrice du Centre, qui devait le déposer au conseil. Malgré le report de celui-ci, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est déjà en œuvre dans notre établissement. À la suite de cette proposition, il est résolu à l'unanimité de reporter ce point en décembre.

C.E.-90-22-23-450

15.7 Rapport financier du conseil d'établissement 2021-2022 (adoption)

Madame Lucie Guenette mentionne que le budget initial pour le conseil d'établissement 2021-2022, qui était de 1 082 \$, a été réduit à 274 \$ étant donné que le salaire de la secrétaire est maintenant payé directement par le budget du Centre. 808 \$ ont donc été reportés en 2022-2023. Il est proposé par madame Stéphanie Boucher, et résolu à l'unanimité, d'adopter le rapport financier 2021-2022.

C.E.-90-22-23-451

15.8 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023 (adoption)

Madame Lucie Guenette mentionne que le budget initial du conseil d'établissement 2022-2023 est de 1 000,00 \$. Il est proposé par madame Sylvie Vachon, et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023.

C.E.-90-22-23-452

15.9 Budget prévisionnel du Centre 2022-2023 (adoption)

Madame Lucie Guenette précise que la mise à jour du budget final n'est pas terminée étant donné la réception des règles budgétaires le 24 octobre. Cependant, elle dépose le budget prévisionnel de fonctionnement 2022-2023 et fait un survol des revenus et dépenses. Il est proposé par madame Stéphanie Boucher, et résolu à l'unanimité, que le budget annuel 2022-2023 de l'établissement soit adopté selon le document déposé au montant de 6 409 404, 00 \$.

C.E.-90-22-23-453

15.10 Rapport annuel de la direction 2021-2022 (adoption)

Le document ayant été transmis électroniquement lors de la convocation à ladite rencontre, les membres ont donc pu en faire la lecture au préalable et certaines coquilles devront être corrigées. L'an prochain nous aurons une nouvelle version du rapport annuel, avec les mêmes données que les années subséquentes, mais sous un autre format. Il est proposé par madame Stéphanie Boucher, et adopté à l'unanimité, l'adoption du rapport annuel de la direction 2021-2022.

C.E.-90-22-23-454

15.11 Changement de nom du Centre (approbation)

CONSIDÉRANT que la loi 40 exige une standardisation de l'affichage au niveau des centres de services scolaires et que le nom des « Découvreurs » associé à notre centre de services scolaire sera obligatoirement en évidence sur tous les affichages externes; que la loi 40 exige une image corporative similaire à tous les centres de services scolaires, mais que les centres peuvent choisir leur dénomination; le souci démontré par l'équipe de simplifier notre dénomination; la longueur de la dénomination « Centre d'éducation des adultes des Découvreurs Le Phénix » et le défi que cela peut représenter pour notre clientèle immigrante; que notre Centre est reconnu sous le nom du « Phénix »; que les membres du personnel ont voté en faveur du changement de nom à 97,8%; qu'un changement de nom constitue une modification à l'acte d'établissement du centre en vertu des articles 100 et 101 de la Loi sur l'instruction publique et considérant l'article 101 de la Loi sur l'instruction publique, selon lequel le centre de services scolaire peut modifier le nom d'un centre, à sa demande; il est proposé par Adeline Massaro, et résolu à l'unanimité, que le conseil d'établissement approuve le changement de nom du centre et la modification à l'acte d'établissement telle que proposée par la direction du centre. Nom proposé : **Centre d'éducation des adultes Le Phénix.**

16. AUTRES SUJETS OU QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES

C.E.-90-22-23-455

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Steve Ouellet que l'assemblée soit levée.

La proposition est résolue à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 16 h 38.